

http://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=103



CAPA à propos des congés formation

- Instances - CAPA -

Date de mise en ligne : jeudi 26 mai 2022

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

La CAPA sur les congés formation s'est tenue le 25 mai.

Les élus du SNFOLC ont fait une [déclaration préalable](#) ainsi qu'un compte-rendu.

Les **demandes** étaient assez nombreuses. Parmi les postulants, ceux qui se sont vus proposer un congé l'avaient demandé au moins 4 fois ; ou se trouvaient dans une situation de détresse vis-à-vis de leur métier, qui nécessitait une reconversion rapide et étaient donc traités comme des cas relevant de la cellule de Gestion des Ressources Humaines. Il est à noter que **pour ces cas de plus en plus nombreux, la cellule aurait souhaité que beaucoup plus de formations soient accordées**, mais le directeur des Ressources Humaines ne peut pas non plus assécher le nombre de mois accordés à des formations pour passer l'agrégation ou obtenir des diplômes pouvant ensuite servir à relancer une carrière.

Il y a eu à distribuer un **contingent de mois de formation plus important** que d'habitude ; **mais** il y a une **vraie concurrence entre les demandes ordinaires** et celles qui sont pour **des situations délicates. Toutes les 4ème demandes ont été accordées, aucune 3ème demande n'a été acceptée.**

Des accords ont été donnés pour des Lettres classiques ou des enseignants provenant de zones éloignées ou de matières en tension. En cas de désistement pour une formation obtenue, il n'y a **pas de liste complémentaire pour l'instant, c'est donc la GRH qui bénéficiera du reste** si des mois se « libèrent » en quelque sorte.

FO demande à ce qu'il y ait deux enveloppes, conséquentes et distinctes, pour les deux types de demandes (demandes de formations pour rester, demandes de formations pour partir).

QUESTIONS DIVERSES FO

Frais de déplacements des Contractuels : Nous avons alerté sur leur situation qui les rend, aux yeux de la direction des affaires financières, inéligibles au remboursement de leurs frais de déplacement. C'est à la fois une aberration et une injustice. Où en est le Rectorat ?

La DIRH va se tourner à nouveau vers le service juridique académique pour l'instant.

FO : Une remarque : en juin, les mutations seront faites. En juillet, le Rectorat saura combien de stagiaires ne viendront pas, et quels postes auront été gelés pour rien... Il faudra alors y placer des TZR, mais aussi des contractuels, parfois loin de leur résidence administrative. Comment trouver des profs à mettre devant les élèves si on ne leur paie pas les frais de transport ?

Païement des surveillances d'épreuve du DNB : sont-elles payées ?

La DEC refuse de payer les surveillances du vrai DNB.

FO a alors produit des textes, encore en vigueur, qui donnent tort à la DEC sur ce point.

La DIRH va se tourner à nouveau vers la DEC pour lui transmettre ces textes.

Allégements de service

FO évoque des collègues handicapés qui n'ont pas été reçus alors que les allégements ont été refusés. Il manque des médecins, et il manque des allégements aussi, puisque soit vous fermez les vannes en supprimant des allégements, soit vous faites tourner les allégements en les retirant aux uns pour les accorder aux autres.

La DIRH nous encourage à lui faire connaître les situations concrètes afin d'examiner les possibilités pour les personnels concernés.